

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet PAPREC D3E sur la commune principale de l'AIOT 4 Rue de la Pierre Taillée 17220 Salles-sur-Mer.

La référence de votre dossier est A-3-QZWI89UQR et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 03/07/2023 à 16h59 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **43276414000153**

Raison sociale **PAPREC D3E**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

7 RUE DU DOCTEUR LANCEREAUX

75008 PARIS 08

Signataire

Qualité : **Directeur d'agences**

Référent

Fonction : **Ingénieur Environnement**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **PAPREC D3E**

Description des activités :

Paprec D3E souhaite développer une activité de transit, regroupement et tri des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sur la commune de Salles-sur-mer. Les déchets seront collectés pour le compte des éco-organismes tels que Ecosystem et comprendront les petits appareils en mélange (unités centrales, imprimantes, scanner, etc.), gros électro ménagers froids (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, etc.) gros électro ménagers hors froids (lave-linge, lave-vaisselle, cuisinière, etc.) et écrans (téléviseur, moniteurs, PC portable, etc.). Ces déchets arriveront en mono produits sur le site et seront stockés dans le bâtiment après un éventuel tri. Une fois la quantité le justifie et après massification (pour optimiser le transport), ces D3E seront acheminés vers des installations de valorisation agréées.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **4 Rue de la Pierre Taillée 17220 Salles-sur-Mer**

X : 388059

Y : 6566112

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa | Libellé des rubriques | Quantité totale | Régime | Précisions |
|----------|--------|--|--|--------|------------|
| 2711 | 2711-2 | Transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques | Volume susceptible d'être entreposé 999 m3 | DC | |

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Il s'agit des eaux pluviales de la toiture du bâtiment et des eaux ruisselant sur les voiries du site. Ces dernières seront traitées sur le site avant rejet.

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Séparateur d'hydrocarbures

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **0**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Les eaux pluviales ruisselant sur les voiries du site et traitées au moyen du séparateur d'hydrocarbures dépendent fortement de la pluviométrie de la région. Ainsi, nous ne sommes pas en mesure de quantifier le volume des eaux pluviales annuel rejeté dans le milieu naturel.

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'activité du site consistera au transit, regroupement et tri éventuelle des D3E. Elle ne génèrera pas de déchets ou résidus de l'exploitation.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le site sera équipé d'extincteurs conformément à la réglementation. De plus, un poteau incendie normé est situé à proximité du site.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan-de-situation-au-1-1000.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan-d-ensemble-au-1-400.pdf